



# Coss Infos

## Nouveau concept de parcage à Cossonay

Applicables dès le premier septembre, ces dispositions vont «révolutionner» les habitudes! Résumé des décisions prises par la Municipalité.

Où il est question aussi de la transformation du Parking de la Vy Neuve...

Par **Claude-Alain Monnard**

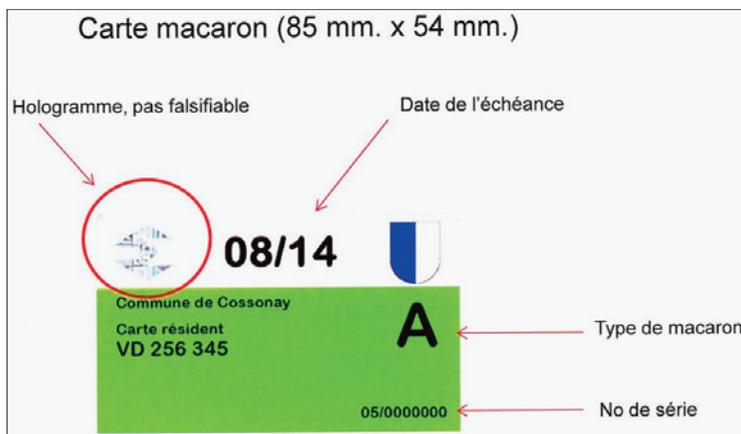
D'ici la fin du mois de juin, la population, le corps enseignant, les entreprises, les bureaux et les commerces de Cossonay vont recevoir sous forme de lettre ou de tous ménages les informations détaillées relatives à la mise en place d'un nouveau concept de parcage des véhicules automobiles qui a fait l'objet d'une publication dans la Feuille des avis officiels. Ces dispositions vont «bousculer des habitudes». Elles permettront surtout, c'est le vœu des autorités, de freiner, voire stopper, l'utilisation abusive de places de parcs, notamment au Pré-aux-Moines, par des personnes ne résidant pas dans la commune.

### Principes

Dès le premier septembre, plus aucune place de parc publique ne sera disponible pour un parcage de longue durée, permettant par exemple de stationner son véhicule au même endroit du matin au soir, à l'exception du parking de la zone sportive de Marche. Le temps de parcage sera limité sur toutes les places publiques et l'usage de la plupart d'entre elles sera payant au tarif de base de Fr. 1.- l'heure.

Pour répondre le plus possible aux besoins des utilisateurs, les autorités offrent les 3 possibilités suivantes:

- Parking des Chavannes.
- Achat d'un macaron A, B, ou C. Il faut retenir une chose importante, à savoir que **ce macaron est attribué à un seul véhicule et ne garantit pas le parcage qui est tributaire d'une place libre.**



Exemple de macaron.

ché à un seul véhicule et ne garantit pas le parcage qui est tributaire d'une place libre.

- Parking de la zone sportive de Marche. Là, le parcage sera gratuit. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 20 du règlement de police, aucun véhicule ne peut y être stationné plus de 7 jours consécutifs sans l'autorisation de la Municipalité.

### Macaron A

Il est destiné aux habitants de Cossonay pour un prix annuel préférentiel de Fr. 360.-. Il permettra de parcourir son véhicule 24h/24h sans aucune restriction dans les rues suivantes: Rue Neuve, Chemin du Bosquet, secteur «est» du chemin du Passoir, Pré-aux-Moines, Avenue du Funiculaire, Place de La Tannaz, Parking du cimetière.

Pour l'obtention d'un tel macaron, il est impératif de remplir quatre conditions:

- Résider à Cossonay.

- Etre inscrit au Contrôle des habitants.
- Circuler avec un véhicule immatriculé dans le canton de Vaud.
- Ne pas avoir la possibilité de louer une place de parc dans ou autour de l'immeuble de résidence. Pour les propriétaires, ne pas posséder la possibilité de parcourir un véhicule sur son terrain.

### Macaron B

Réservé au personnel des entreprises, bureaux et commerces de Cossonay, et délivré contre la somme de Fr. 600.- pour une année, ce macaron permet de parcourir exclusivement au Pré-aux-Moines. Ceci sans restriction de temps et de jour et en dérogation des règles pour les usagers en général. Toutefois, le véhicule doit être obligatoirement déplacé une fois en 24 heures. Les macarons attribués pour le Pré-aux-Moines seront partagés avec les membres du corps enseignant (macaron C). Leur nombre est limité à 90.

### Macaron C

Le corps enseignant a la possibilité d'acquiescer un tel macaron pour un prix préférentiel de Fr. 500.-, compte tenu du fait que les enseignants ne l'utiliseront pas durant les vacances d'été. Il permet de parcourir le véhicule exclusivement au Pré-aux-Moines, en dérogation des règles pour les usagers en général. Les macarons attribués pour le Pré-

aux-Moines seront partagés avec les personnes travaillant à Cossonay (macaron B), mais n'y résidant pas. Leur nombre est limité à 90.

### Vente des macarons

Elle est ouverte à partir du lundi premier juillet auprès de la société Parking Management Service SA (PMS SA), chemin du Chêne 7d, 1020 Renens, tél. 021 637 20 71. Un formulaire de commande sera disponible sur leur site:

[www.pms-parkings.ch](http://www.pms-parkings.ch), sur celui de la commune [www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch) ou au guichet du greffe municipal ouvert de 8h à 11h30 et de 14h à 16h du lundi au vendredi. Les macarons seront attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes.

### Au parking des Chavannes

La Municipalité encourage les habitants ne possédant pas de solution de parcage de prendre un abonnement au parking des Chavannes.



Entrée du Parking des Chavannes.

MAC

Rappelons que ce dernier n'a pas été seulement réalisé pour les commerces de ce site, mais pour offrir également des possibilités de stationnement à la population. Il est aussi intéressant de savoir que la commune est copropriétaire de ce bâtiment et qu'elle a pris une part importante à son financement. Plusieurs formules d'abonnements existent et on peut en prendre connaissance sur le site Internet de PMS SA.

Le corps enseignant a la possibilité d'acquiescer un abonnement annuel aux conditions suivantes:

- Parcage autorisé du lundi au vendredi de 7h à 18h, toute l'année.
- Obligation d'utiliser la plateforme supérieure.

<b>Macaron A</b>		

# Coss Infos



## Brèves

### Centre de tri des déchets - Travaux

Pour cause de travaux (pose d'un revêtement bitumineux) le centre de tri des déchets sera exceptionnellement fermé le lundi 24 juin, le mercredi 3 juillet et le jeudi 4 juillet. Merci pour votre compréhension. ■

### Office de la population

Nous vous informons que durant l'été, soit du 11 juillet au 22 août 2013, l'ouverture prolongée de l'Office communal de la population du jeudi soir est supprimée. Cet office fermera comme les autres soirs à 17h. Nous vous remercions de votre compréhension. ■

### Conseil communal

La dernière séance du Conseil communal avant les vacances d'été aura lieu le lundi 24 juin à 20h15 en la salle du Conseil, sise dans la Maison de Ville, Place du Temple.

A l'ordre du jour figurent entre autres les points suivants :

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 03/2013, complémentaire au préavis municipal No 12/2012, concernant l'achat de la cantine du Pré-aux-Moines.
- Rapport de la commission de gestion sur la gestion de la Municipalité durant l'année 2012.
- Rapport de la commission des finances sur les comptes 2012.
- Préavis municipal No 07/2013 concernant la participation de la commune de Cossonay au projet «Centre Aquatique Région Morges».
- Préavis municipal No 08/2013 relatif à la réfection complète du chemin de la Paix.
- Diverses nominations et élections concernant le fonctionnement du Conseil. ■

### Site internet de la commune

Tous les renseignements sur : [www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch)

## Cartes journalières

Dans des cas précis, des cartes journalières d'autorisation de parcage pour des véhicules d'entreprises seront à disposition dans le cadre de travaux réalisés sur le territoire de la commune. Elles seront valables sur des places de parcs situées près des chantiers en question.

## Horodateurs solaires

Sept horodateurs seront installés en divers endroits du territoire communal. Ils seront équipés d'un système GPS qui permet ainsi de contrôler toutes les places de parc à distance. C'est l'entreprise PMS SA qui s'occupera de cette question, tout comme elle assurera l'ensemble de la gestion du système. A signaler

qu'aucun horodateur ne sera installé dans la Vieille ville, près du Temple, où le parcage sera gratuit avec néanmoins d'importantes limitations.

## En conclusion

D'un quartier à l'autre, les conditions de parcage diffèrent. Il s'agira donc que chacun soit attentif aux règles imposées pour ne pas subir de «désagréments». La Municipalité est consciente que ce concept ne répond pas à toutes les situations envisagées. Elle estime cependant qu'un pas a été réalisé dans ce dossier et que la phase pratique sur une certaine durée et l'expérience en décollant permettront d'affiner à terme le système, si nécessaire. ■



Parking gratuit autour du Temple, avec des limitations.

## Remaniement complet du parking de la Vy Neuve

Cette décision a été rendue nécessaire par le risque grandissant de «tôles froissées» ou d'accidents quand des véhicules reculent. Et puis, certains conducteurs ont aussi pris l'habitude, en soirée, de carrément laisser leur véhicule au centre de la Vy Neuve, donc en parcage interdit. Mauvaise habitude qu'il s'agit de contrer!

Différentes variantes ont été étu-



Tout bientôt, on aura une autre vision de la place de la Vy Neuve.

diées et le principe de places en épi au centre a été retenu, avec un sens de circulation autour. Les travaux dureront du 24 au 26 juin. La place de la Vy Neuve sera donc fermée car le goudron va être entièrement refait.

Durant la même période, des travaux seront également effectués dans deux autres endroits de Cossonay. Tout d'abord au Chemin du Bosquet dont le revêtement est actuellement fort dégradé, ainsi qu'au centre de tri des déchets où la pose du tapis définitif sur la voie de circulation sera réalisée. ■



Parcage en épi à la Vy-Neuve.

## Brèves

### Tondeuses à gazon et engins similaires

Avec les beaux jours, la valse des tondeuses à gazon a repris.

Il est rappelé que leur usage est interdit entre 12h et 13h, ainsi qu'à partir de 19h. Durant le week-end, l'utilisation de tondeuses ou de toutes machines similaires (tronçonneuses, taillehaies, scies circulaires, meules, etc.) est interdite le samedi dès 17h jusqu'au lundi matin.

Quant aux matins, si le règlement de police autorise les travaux bruyants (chantiers par exemple) à débiter à 7h durant la semaine et à 8h le samedi, il est apprécié que les tondeuses ne se manifestent pas trop tôt. ■